



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 7/2023

SÉANCE DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 31 janvier 2023)

Présents : 12

Absents : 7

(Pouvoirs : 3)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Antoine DORR, Bertrand DUVAL, Thierry HORY, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : ADHÉSION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du fait que l'Eurométropole de Metz coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité sous la forme d'un accord cadre d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le marché d'électricité de la Régie, en ce qui concerne les points de livraison C5 (ex tarifs bleus, avec une puissance inférieure à 36 kVA) arrive à échéance le 31 décembre 2023 et celui concernant les points de livraison gros consommateurs C3 (puissance supérieure ou égale à 36 kVA) le 31 décembre 2024.

Aussi, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participera l'Eurométropole de Metz et d'autres membres situés dans le département de la Moselle pour la fourniture d'électricité et services associés,

- D'approuver la convention constitutive de ce groupement permanent présentée en annexe et d'autoriser la Directrice à la signer,
- De décider que la Commission d'Appel d'Offres de l'Eurométropole de Metz soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- De mandater l'Eurométropole de Metz ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation d'électricité des sites de la Régie auprès du gestionnaire actuel de réseau et recevoir directement les informations,
- D'autoriser la Directrice de la Régie à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels,
- D'autoriser la Directrice à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent et les autres annexes à la convention.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes permanent présentée en annexe et d'autoriser la Directrice à la signer,

DÉCIDE que la Commission d'Appel d'Offres de l'Eurométropole de Metz soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

MANDATE l'Eurométropole de Metz ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation d'électricité des sites de la Régie auprès du gestionnaire actuel de réseau et recevoir directement les informations,

AUTORISE la Directrice de la Régie à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels,

AUTORISE la Directrice à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent et les autres annexes à la convention.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 8 février 2023,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.